

Procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du Judi 29 Janvier 2026 à 20h00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le vingt-trois janvier deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-trois janvier deux mille vingt-six.

La séance est ouverte à 20h00 par Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L. 5211-1 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. M. Corentin GOETHALS se désigne pour remplir cette fonction.

Mme la Présidente indique :

- Les membres ayant donné pouvoir,
- Les membres étant représentés par leur conseiller suppléant (le cas échéant),
- Les membres s'étant excusés,

Cf. état des présences des conseillers communautaires établi ci-après.

Le quorum est ainsi atteint à l'ouverture de séance et a été vérifié pour chacune des délibérations examinées au cours de la séance.

Etat de présence des conseillers communautaires

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT				X	
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD			M. Benoît BALAIS		
Mme Catherine CAILLY			Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE					X
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			M. Pascal DALIGAULT		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jérémy MORU	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaïne MARIE	X				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO				X	
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

SOULEUVRE-EN-BOCAGE

Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			M. Francis HERMON		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X

VALDALLIERE

M. Jean-Paul ANGENEAU			M. Frédéric BROGNIART		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte CHAPET	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina SCOLA	X				

VIRE NORMANDIE

M. Gilles ALLEGRE				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL					X
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE					X
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	42	0	6	5	8
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents Quorum			42		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			48		

Ordre du jour

		Elus référents
A. Finances-Marchés Publics / Santé / Enseignement Supérieur / Ressources Humaines		
> Finances-Marchés Publics		
D2026-1-1-1	Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2026	Mme Annie ROSSI
D2026-1-1-2	Ouverture des crédits d'investissement 2026	
D2026-1-1-3	Reversement aux communes du produit de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport longue distance	
D2026-1-1-4	Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché n°CDC23004 - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'extension et d'amélioration énergétique du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire « Le Colombier » de Vire	
D2026-1-1-5	Consultation marchés publics : Renouvellement logiciel de gestion et de facturation des déchets ménagers / centrale d'achat UGAP / Autorisation de signature du marché	
> Santé		
D2026-1-1-6	Location des locaux de l'ancienne trésorerie de Condé par SIST-OUEST – Fixation du montant du loyer	Mme Annie ROSSI
D2026-1-1-7	Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de Condé (PSLA) – Détermination des tarifs de location de bureaux partagés	
D2026-1-1-8	Lancement et autorisation de signature du marché de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une maison de santé à Saint-Martin-des-Besaces	
> Enseignement supérieur		
D2026-1-1-9	Territoire d'industrie – « Action 14 - création de solutions innovantes en matière de formations » - Projet d'appel à candidature 2026-2029 pour la poursuite du dispositif du campus connecté	Mme Annie ROSSI
> Ressources Humaines		
D2026-1-1-10	Modification de l'accord-cadre sur la mise en œuvre du télétravail	Mme Annie ROSSI
D2026-1-1-11	Mise à jour du tableau des effectifs	
D2026-1-1-12	Compte Epargne Temps (CET) : Plafonnement des jours indemnisables	
B. Contrats de Territoire		
D2026-1-1-13	Contrat de territoire départemental – Signature de l'avenant n°2 au contrat de territoire avec le Conseil Départemental du Calvados	M. Régis DELIQUAIRE
C. Environnement		
> Grand et Petit Cycles de l'Eau		
D2026-1-1-14	Programme Eau-Climat et Biodiversité - Co-signature du Contrat de Territoire du bassin de la Sienne 2026-2028	Mme Valérie DESQUESNE
D. Urbanisme/Habitat/Accueil des Gens du Voyage		
> Habitat		
D2026-1-1-15	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Versement de subventions : a) OPAH Classique et de Renouvellement Urbain (RU) 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) b) OPAH Classique et OPAH de Renouvellement Urbain (RU) multi-sites 2024-2028 (Intercom de la Vire au Noireau et communes lauréates Petites Villes de Demain)	Mme Nicole DESMOTTES

E. Attractivité du Territoire		
➤ Développement Economique		
D2026-1-1-16	Immobilier d'entreprise – Signature avec le Département du Calvados du renouvellement de la convention de délégation d'octroi d'aide en matière d'investissement immobilier des entreprises	M. Lucien BAZIN
D2026-1-1-17	Octroi d'une subvention exceptionnelle à trois clubs photos dans le cadre de l'exposition de la Semaine de l'Industrie 2025	
D2026-1-1-18	Pôle territorial de Vire Normandie – Espace commercial de Bischwiller : renouvellement du projet de cession d'un ensemble immobilier à la SCI MG Patrimoine en vue de la réalisation d'un programme commercial	
D2026-1-1-19	Pôle territorial de Souleuvre-en-Bocage – Parc d'Activités Economiques (PAE) La Ruaudière – Cession des parcelles 317 ZD n° 88 et 90 au profit de la SCI ARTBATECH IMMO	M. Frédéric BROGNIART
D2026-1-1-20	Pôle territorial de Valdallière – Parc d'activités économiques Les Crières – Cession des 2 ateliers-relais au profit de la SCI Grand Large II	
D2026-1-1-21	Pôle territorial de Condé-en-Normandie – Parc d'Activités Economiques (PAE) Charles Tellier – Résiliation anticipée du bail dérogatoire de l'entreprise Trelleborg Sealing Solutions	M. Jean TURMEL
D2026-1-1-22	Pôle territorial de Condé-en-Normandie – Cession de terrain en lisière du Parc d'Activités Economiques (PAE) Charles Tellier au Département du Calvados dans le cadre du déploiement de La Verdoyante	
➤ Commerces		
D2026-1-1-23	ACTe (Aide aux Commerçants des Territoires) « IVN Action commerce » - Programme de modernisation des commerces en centre-bourg – Versement de subventions 2025	M. Lucien BAZIN

Questions Diverses

Mme la Présidente soumet à l'assemblée délibérante l'adoption de la rédaction du procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du 11 décembre 2025, qui a été adressé aux conseillers communautaires avec la convocation de cette présente séance.

Les conseillers communautaires n'émettent aucune observation ni remarque concernant la rédaction de ce procès-verbal et approuvent, à l'unanimité, sa rédaction.

Mme la Présidente informe les conseillers communautaires des éléments suivants :

➤ **Rapports complémentaires**

Des rapports complémentaires ont été remis aux conseillers communautaires ce soir pour la séance

- **Délibération n°D2026-1-1-1 : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2026**

- Dans le document de synthèse des orientations budgétaire : suite à une erreur matérielle, le tableau relatif à la contribution aux syndicats des déchets, SEROC et SIRTOM, a été modifié depuis l'envoi de la convocation aux conseillers communautaires
- Dans le Plan Pluriannuel d'Investissements : la partie concernant les travaux du PSLA de Vire a fait l'objet d'une modification depuis l'envoi de la convocation.

- **Délibération n°D2026-1-1-4 : Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché n°CDC23004 - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'extension et d'amélioration énergétique du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire « Le Colombier » de Vire**

Le support de présentation de ce point, a été remis ce soir sur la table des conseillers.

- **Délibération n°D2026-1-1-5 : Consultation marchés publics : Renouvellement du logiciel de gestion et de facturation des déchets ménagers / centrale d'achat UGAP / Autorisation de signature du marché :**

- Le support de présentation de ce point, en attente d'informations complémentaires lors de l'envoi de la convocation aux conseillers communautaires, a été remis ce soir sur la table des conseillers.

➤ **Agenda :**

• Instances IVN	
Conseil Communautaire	Jeudi 5 mars 2026 à 20h00 Séance consacrée au vote du Budget Salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours

➤ **Décision(s) du Président :**

En application des dispositions de l'article L-5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) les décisions suivantes, prises par Mme la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau, ont fait l'objet d'une communication aux membres du Conseil Communautaire :

Numéro de la/ des décision(s)	Objet
n°DP-2025-23 du 11 décembre 2025	Parc d'Activités Economiques (PAE) Le Gast à Vire Normandie – Convention d'occupation précaire – Société EIFFAGE Route
n°DP-2025-24 du 11 décembre 2025	Parc d'Activités Economiques (PAE) Le Gast à Vire Normandie – Convention d'occupation précaire – Société REVIVAL
n°DP-2025-25 du 11 décembre 2025	Les ateliers de la Graniterie – Location au bénéfice de la SARL Le Mijoté de l'atelier-relais Peschet – Retrait de la décision du Président n°DP-2025-18 du 30 septembre 2025
n°DP-2025-26 du 11 décembre 2025	Parc d'Activités Economiques Les Crières à Valdallière – Location au bénéfice de LEFRANCOIS Construction de la cellule n° 1 des ateliers-relais
n°DP-2025-27 du 11 décembre 2025	Condé en Normandie – Résiliation anticipée du bail de M. Romulus CHITU

Les conseillers communautaires ont été destinataires d'une copie de la / des décision(s) susmentionnée(s) qui leur a été transmise avec la convocation de la présente séance.

La séance se poursuit par l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

A. Finances-Marchés Publics, Santé, Enseignement Supérieur, Ressources Humaines

➤ **Finances/Marchés Publics (Rapporteur : Mme Annie ROSSI)**

D2026-1-1-1 : Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2026

Mme Annie ROSSI procède à la présentation du document de synthèse qui a été transmis aux conseillers communautaires en accompagnement de la convocation de la séance.

Suivant la présentation faite aux membres du Bureau communautaire réuni le 14 janvier 2026 et aux membres du Conseil communautaire en séance, l'assemblée est invitée à débattre et à se prononcer sur les orientations budgétaires présentées pour l'année 2026.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose aux conseillers communautaires de :

- prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2026, sur la base du document de synthèse présenté aux conseillers communautaires qui sera annexé à la délibération ;

Le Conseil Communautaire prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2026.

- se prononcer par un vote sur les orientations budgétaires présentées pour l'exercice 2026.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

D2026-1-1-2 : Ouverture des crédits d'investissement 2026

Dans l'attente du vote du budget 2026, certaines dépenses d'investissement devront être engagées.

Aussi conformément à la loi N° 88.13 du 05 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation et à l'article L1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 14 janvier 2026, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Mme la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 (hors remboursement de la dette).

L'autorisation porte sur les montants suivants :

a) Budget Principal

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

b) Budget Annexe de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

c) Budget Annexe de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

d) Budget Annexe des Ateliers Relais

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

e) Budget Annexe de la Production d'Eau

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

D2026-1-1-3: Reversement aux communes du produit de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport longue distance

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 14 janvier 2026, il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **d'approuver** la répartition du reversement aux communes du produit de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport longue distance telle que présentée
- **décider** le reversement d'une part de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance aux communes et pour les montants figurant sur l'état annexé ci-après :

- **charger** Madame la Présidente de notifier cette décision aux conseils municipaux des communes membres ;
- **charger** Madame la Présidente de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

D2026-1-1-4 : Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché n°CDC23004 - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'extension et d'amélioration énergétique du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire « Le Colombier » de Vire

Suivant l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 14 janvier 2026, il est proposé au Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- d'approuver l'augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux d'extension et d'amélioration énergétique du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire « Le Colombier », portée de 700 000,00 € HT à 1 108 652,00 € HT, suite aux résultats de la consultation des entreprises ;
- d'approuver la prolongation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'Intercom vers la SHEMA jusqu'à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement, soit jusqu'au 31 mars 2028 ;
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée actant ces modifications ;
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'Intercom de la Vire au Noireau.
- d'autoriser la société SHEMA à signer, après notification de l'avenant, en tant que Maître d'ouvrage délégué de l'opération de construction d'une extension du Pôle Libéral de Santé Ambulatoire « Le Colombier » à Vire Normandie, les marchés de travaux issus de la consultation des entreprises pour un montant de 879 302,00 € HT, soit 1 055 163,00 € TTC, ainsi que les dépenses supplémentaires afférentes à l'opération, dans la limite de l'enveloppe globale de 1 108 652,00 € HT, soit 1 327 782,00 € TTC.

Débats :

Mme Annie ROSSI : « Je voulais juste préciser que cette extension concerne le pôle de santé de Vire qui compte aujourd'hui 24 professionnels. L'extension permettra l'installation de deux fauteuils dentaires et 7 cabinets en plus qui pourront accueillir des professionnels de santé dont des médecins et des consultations avancées. Cela donne un potentiel de 33 professionnels de santé sur le site. »

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

D2026-1-1-5 : Consultation de la centrale d'achats UGAP et autorisation de signature du marché de fourniture, hébergement et maintenance d'un logiciel de gestion des déchets et de facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOMI) et des accès en déchèterie

Suivant l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 14 janvier 2026, il est proposé au Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- d'autoriser le recours à la centrale d'achats UGAP pour la passation d'un marché relatif à la fourniture, l'hébergement et la maintenance d'un logiciel de gestion des déchets et de facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOMI) et des accès en déchèterie.
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le marché correspondant avec le titulaire TRADIM, ainsi que l'ensemble des pièces contractuelles et actes nécessaires à son exécution, à l'issue des négociations engagées avec l'UGAP,
- d'autoriser l'inscription des dépenses correspondantes aux budgets de fonctionnement et d'investissement REOMI de la collectivité.
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter toutes subventions auprès de partenaires restant à identifier et à signer tous les documents y afférents.

Débats :

M. Serge COUASNON : « Le choix qui est fait est appuyé sur les retours d'expérience d'autres collectivités voisines ? Est-ce qu'il y a eu une mise en concurrence réelle ou est-ce que c'est l'UGAP qui préconise ce prestataire ? »

Mme Coraline BRISON-VALOGNES : « C'est un travail qui a été initié depuis l'été dernier. En effet, nous avons des problématiques avec le logiciel que nous utilisons actuellement. La question était de savoir si l'on continuait avec celui-ci ou est-ce que nous cherchions un autre logiciel. Nous avons sollicité des avis de collectivités voisines qui ont mis en place une redevance incitative. TRADIM fait partie des prestataires qui ont pignon sur rue, et ils ont fait leurs preuves par ailleurs. Nous avons donc lancé une consultation auprès de plusieurs prestataires qui travaillent avec l'UGAP, ce sont les trois qui sont cités. Nous avons eu une présentation des trois logiciels. Deux sont bien en deçà, soit parce qu'ils sont nouveaux sur le marché ou soit parce qu'ils n'ont pas encore mis en place de redevance incitative et nous avons donc des inquiétudes à ce sujet. TRADIM nous a présenté un logiciel qui est abouti qui permet de faire énormément de choses et qui est surtout et avant tout un vrai logiciel métier. C'est-à-dire que la partie facturation, qui est notre premier sujet, va permettre de facturer dans de bonnes conditions. Mais c'est aussi un vrai logiciel métier qui va permettre aux services d'être beaucoup plus efficaces dans la gestion des usagers et des problématiques de terrain. C'est une solution qui est plutôt encourageante et on l'a vu en démonstration, cela avait l'air de donner satisfaction. Il ressortait que nous pourrions être bien accompagnés par ce prestataire. »

M. Serge COUASNON : « Vous n'avez pas totalement répondu à ma question. Vous avez répondu que vous aviez consulté des collectivités voisines, est-ce que TRADIM est utilisé dans la région et est-ce qu'il y a des retours positifs sur ce logiciel ? »

Mme Coraline BRISON-VALOGNES : « Oui, parmi les collectivités interrogées les remontées sont très positives. Il y a une bonne réactivité du prestataire lorsqu'il y a des soucis. »

M. Serge COUASNON : « Quelles sont ces collectivités ? »

Mme Coraline BRISON-VALOGNES : « Il y a trois cents collectivités qui utilisent ce logiciel, je ne peux pas toutes vous les nommer. »

M. Serge COUASNON : « Oui mais dans la région, quelles sont-elles ? Vous nous dites « on a contacté des collectivités » »

M. Coraline BRISON-VALOGNES : « Ce n'est pas moi en personne qu'il l'a fait, ce sont les services, donc je n'ai pas eu le retour exact des noms des collectivités voisines qui ont ce logiciel. Je fais confiance au service sur le travail qui a été mené. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

- **Santé (Rapporteur : Mme Annie ROSSI)**

D2026-1-1-6 : Location des locaux de l'ancienne trésorerie de Condé par SIST-OUEST – Fixation du montant du loyer

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 14 janvier 2026, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de valider le tarif de location à 11 € du m² (frais de fonctionnement compris) sachant que la superficie totale des locaux est de 123,65 m² ;

- autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le bail à intervenir avec SIST OUEST, ainsi que tous documents y afférent et à faire toutes les diligences nécessaires relatives à cette location.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

D2026-1-1-7 : Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire de Condé (PSLA) – Détermination des tarifs de location de bureaux partagés

En s'appuyant sur les tarifs des pôles voisins, et suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 14 janvier 2026, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de valider la tarification suivante, charges comprises, pour les deux salles de consultations (n°4 et 5), dont la surface minimale est 16,90 m² :
 - tarif forfaitaire à la journée de 50 €
 - tarif forfaitaire, à partir de trois journées d'occupation par mois, de 150 € pour les professionnels s'engageant sur une réservation régulière.
- autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les contrats de location à intervenir, ainsi que tous documents y afférent, et à faire toutes les diligences nécessaires relatives aux locations.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

D2026-1-1-8 : Lancement et autorisation de signature du marché de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une maison de santé à Saint-Martin-des-Besaces

Suivant l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 14 janvier 2026, il est proposé au Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- d'approuver le projet de construction d'une maison médicale pluridisciplinaire à Saint-Martin-des-Besaces,
- d'approuver le recours à la délégation de maitrise d'ouvrage et les critères proposés pour la consultation,
- d'autoriser le lancement de la consultation relatif à la délégation de maitrise d'ouvrage,
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer, notifier et exécuter le marché, ainsi que tout document afférent, y compris la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Débats :

Mme Annie ROSSI : « Je tiens à préciser que cette construction se fera sur une parcelle qui appartient à la commune de Soulevre-en-Bocage qui prendra en charge les travaux liés au parking, c'est donc une opération qui est financièrement co portée. L'intérêt de ce projet, et peut-être que cela évoluera car il n'est pas du tout dans l'exercice coordonné tel que vu par le ministère de la santé, c'est de permettre aux professionnels de santé qui le souhaitent d'acquérir leur cabinet. On sait déjà que le pharmacien souhaiterait acquérir au bout de deux ou trois ans, le kiné aussi. Donc c'est une possibilité, quand on est dans l'exercice coordonné de PSLA on ne peut pas faire l'acquisition, on est forcément locataire. »

M. Alain DECLOMESNIL : « On entend quelques fois des remarques disant que la communauté de communes n'a pas fait grand-chose depuis qu'elle existe. Là, c'est un bel exemple de prise de compétence. Deux écoles auraient pu être l'une contre l'autre. La première aurait pu dire la facilité c'est que l'on investit sur Vire et bien non la communauté de communes va vers tous les habitants du territoire, vers Condé-en-Normandie, vers Valdallière, vers Noues-de-Sienne, La Graverie, Saint-Martin-des-Besaces. C'est un très bel exemple de services que l'on apporte à la population dans une époque où c'est quand même compliqué cette affaire de compétence santé. Je remercie la communauté de communes de s'investir depuis la prise de compétence, que cela a bien avancé et va dans le bon sens. »

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

➤ **Enseignement Supérieur (rapporteur : Mme Annie ROSSI)**

D2026-1-1-9 : Territoire d'industrie – « Action 14 - création de solutions innovantes en matière de formations » : Projet d'appel à candidature 2026-2029 pour la poursuite du dispositif du campus connecté

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » et du Bureau communautaire réunis le 14 janvier 2026, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Valider la poursuite du dispositif de campus connecté, avec ou sans acceptation de l'appel à candidature ministériel 2026-2029
- Donner son accord pour candidater à l'appel à candidature 2026-2029 initié par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESRI) pour la poursuite du dispositif « Campus connecté »
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à faire toutes diligences pour solliciter l'obtention de toutes subventions, notamment auprès du MESRE ou de son opérateur (type Banque des Territoires, etc...), de la Région Normandie et d'autres partenaires à identifier, permettant de réduire la charge financière du portage par l'Intercommunalité et, le cas échéant, à signer les conventions ou tout document s'y rapportant.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

➤ **Ressources Humaines (rapporteur : M. Gilles FAUCON)**

D2026-1-1-10 : Modification de l'accord-cadre sur la mise en œuvre du télétravail

Suivant les avis favorables du Bureau Communautaire réuni le 14 janvier 2026 et du Comité Social Territorial (CST) réuni le 3 décembre 2025 et le 21 janvier 2026, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser les modifications présentées pour la mise à jour de l'accord-cadre sur le télétravail.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

D2026-1-1-11 : Mise à jour du tableau des effectifs

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 14 janvier 2026 et du Comité Social Territorial (CST) réuni le 21 janvier 2026, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs en y intégrant les éléments énoncés et les créations de postes suivants :

- Le poste d'assistant administratif (cadre d'emploi des adjoints administratifs) du service déchets est transféré au sein du service administratif de la Direction Générale (reclassement d'un agent) et création d'un poste non permanent d'agent d'accueil au sein du service déchets (cadre d'emploi des adjoints administratifs).
- Création d'un poste de Chargé de mission « accueil, médiation et habitat » des Gens du Voyage, catégorie B (cadre d'emploi des rédacteurs) / A (cadre d'emploi des attachés) dans le service de gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Nous conservons un effectif de deux agents pour ce service, ce poste venant se substituer au poste de gestionnaire de catégorie C.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

D2026-1-1-12 : Compte Epargne Temps (CET) : Plafonnement des jours indemnisables

Suivant les avis favorables du Bureau communautaire réuni le 14 janvier 2026 et du Comité Social Territorial (CST) réuni le 21 janvier 2026, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la mise à jour du règlement du Compte Epargne Temps (CET) comme suit :

- Les 15 premiers jours épargnés ne seront utilisés que sous forme de congés,
- Au-delà de 15 jours épargnés, les agents pourront utiliser les jours excédentaires, au choix:
 - o En épargne retraite additionnelle (RAFP), pour les agents CNRACL,
 - o Sous forme d'indemnisation
 - o Un maintien sur le CET
 - o Une utilisation sous forme de congés
- En cas d'indemnisation, cette dernière se fera par le versement d'une indemnité compensatrice selon les taux fixés par arrêté ministériel et variable selon la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent. Les montants sont ceux prévus par la réglementation en vigueur au moment de l'utilisation du CET.
- En cas d'indemnisation, elle pourra se faire dans la limite du plafond annuel de 15 jours.
- L'agent devra faire part de son droit d'option à compter du seizième jour épargné sur son CET, avant le 31 janvier de l'année suivante.
- En cas de demandes exceptionnelles en cours d'année, elles seront étudiées au cas par cas (démission d'un agent, départ de la collectivité, etc...)

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

B. Contrats de Territoire (Rapporteur : M. Régis DELIQUAIRE)

D2026-1-1-13 : Contrat de territoire départemental – Signature de l’avenant n°2 au contrat de territoire avec le Conseil Départemental du Calvados

Suivant l’avis favorable du Bureau communautaire réuni le 14 janvier 2026, il est demandé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré, de bien vouloir autoriser Madame la Présidente à signer l’avenant n°2 au contrat de territoire 2022-2027, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires, et tout document y afférent

Débats :

Il n’y a aucune intervention.

Après avoir demandé s’il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

C. Environnement

➤ **Grand et Petit Cycles de l’Eau (Rapporteur : Mme Valérie DESQUESNE)**

D2026-1-1-14 : Programme Eau-Climat et Biodiversité - Co-signature du Contrat de Territoire du bassin de la Sienne 2026-2028

Suivant l’avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 14 janvier 2026, il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, de bien vouloir autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, signer en tant que co-signataire du contrat, le Contrat de Territoire du Bassin de la Sienne pour la période 2026-2028, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires.

Débats :

Il n’y a aucune intervention.

Après avoir demandé s’il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

D. Urbanisme et Habitat

➤ Habitat (Rapporteur : Mme Nicole DESMOTTES)

D2026-1-1-15 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Versement de subventions

a) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et de Renouveau Urbain (RU) 2020-2025 (Commune de Vire Normandie)

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 8 janvier 2026 et du Bureau communautaire réuni le 14 janvier 2026, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le versement des subventions présentées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 7 399 €, étant précisé que la dépense correspondante sera imputée au compte n°20422.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

b) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et OPAH de Renouveau Urbain (RU) multi-sites 2024-2028 (Intercom de la Vire au Noireau et communes lauréates Petites Villes de Demain)

Suivant les avis de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 8 janvier 2026 et du Bureau communautaire réuni le 14 janvier 2026, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le versement des subventions présentées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 9 876 €, étant précisé que la dépense correspondante sera imputée au compte n°20422.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

E. Attractivité du Territoire

➤ Développement Économique

(Rapporteur : M. Lucien BAZIN)

D2026-1-1-16 : Immobilier d'entreprise – Signature avec le Département du Calvados du renouvellement de la convention de délégation d'octroi d'aide en matière d'investissement immobilier des entreprises

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » et du Bureau communautaire réunis le 14 janvier 2026, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Approuver la signature, avec le Département du Calvados, de la nouvelle convention de délégation d'octroi d'aides en matière d'investissement immobilier des entreprises pour la période 2026 au 31 décembre 2028 dont le projet est présenté aux conseillers communautaires.

- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à sa mise en œuvre.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2026-1-1-17 : Octroi d'une subvention exceptionnelle à trois clubs photos dans le cadre de l'exposition de la Semaine de l'Industrie 2025

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » et du Bureau communautaire réunis le 14 janvier 2026, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Décider l'octroi d'une subvention exceptionnelle aux trois clubs photos, Photo Club de Condé, Les Amis de la Vache qui Lit (section photos), Bagad de Vire Normandie (section photos), de **400 € chacun** au vu des reportages photos effectués dans le cadre de la Semaine de l'Industrie 2025,
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif au versement de ladite subvention.

Débats :

M. Serge COUASNON : « Lorsque nous avons voté une subvention de 2 000 € au club Collines de Normandie Développement, Présidé par notre collègue M. Lucien BAZIN, vous nous avez expliqué que c'est eux qui organisaient la semaine de l'industrie à Vire. Aussi, je suis surpris qu'à nouveau nous votions une subvention alors que le club que tu présides devait être la cheville ouvrière de cette exposition, à Vire au moins. »

M. Lucien BAZIN : « Je ne suis plus Président du Club des Collines de Normandie Développement pour éviter toute problématique. J'ai démissionné lundi dernier. Le club avait demandé à l'Intercom une subvention de 2 000 € pour pouvoir réaliser un certain nombre d'opérations, notamment une manifestation sur l'intelligence artificielle et d'autres manifestations qui sont en cours de préparation. La subvention n'était pas uniquement destinée à l'intervention qu'a faite le club pour la semaine de l'industrie. »

M. Serge COUASNON : « Sur Condé, le club TECHNORMANDIE a participé ? »

M. Lucien BAZIN : « Non, TECHNORMANDIE n'a pas participé, nous avons pourtant eu des contacts avec eux. Je rappelle qu'il s'agit du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau et que seul le club des Collines de Normandie intervient sur le périmètre unique du territoire de l'Intercom. »

M. Serge COUASNON : « Précisément, TECHNORMANDIE devrait participer également. »

M. Lucien BAZIN : « Nous les avons sollicités, et nous avons également sollicité des entreprises. Des photos ont été réalisées dans des entreprises membres de TECHNORMANDIE, COTRAL et FILIX en l'occurrence. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2026-1-1-18 : Pôle territorial de Vire Normandie – Espace commercial de Bischwiller : renouvellement du projet de cession d'un ensemble immobilier à la SCI MG Patrimoine en vue de la réalisation d'un programme commercial

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » et du Bureau communautaire réunis le 14 janvier 2026, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Décider l'aliénation des parcelles cadastrées AT n° 66 – 88p – 151 et 153 au sein de l'espace commercial de l'avenue de Bischwiller, commune de Vire Normandie, au profit de la société MG Patrimoine, ou de toute autre société ou établissement de crédit se substituant à elle pour la réalisation du même projet, aux conditions présentées.
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte de vente auprès de l'Office Notarial Virois, avec la participation de l'étude de Me Guillaume LEVEQUE sis à La Ferté Bernard, ainsi que tout document relatif à cette aliénation et, notamment, l'acte authentique constatant le transfert de propriété de l'immeuble communal concerné par cette transaction, du patrimoine communal vers celui de la communauté de commune Intercom de la Vire au Noireau.

Débats :

M. Serge COUASNON : « La position de l'Etat sur ce dossier a-t-elle changé ? »

M. Lucien BAZIN : « Pourquoi l'Etat a entamé une procédure contre nous au tribunal administratif, c'est parce que lorsque nous avons délivré le permis de construire, la surface du commerce qui devait s'implanter était, et est toujours d'ailleurs, de 997 m². Or, l'Etat considère que l'emplacement de ce commerce fait partie d'une zone d'activités, et que la zone d'activités dans son ensemble est supérieure à 1 000 m². Aussi, l'Etat considérerait qu'il fallait que le dossier passe en CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial). Aujourd'hui il y a une CDAC qui va se réunir pour examiner le dossier et j'espère que l'Etat va émettre un avis favorable sur ce projet. »

M. Serge COUASNON : « L'enseigne KIABI a renoncé à s'installer ? »

M. Lucien BAZIN : « L'enseigne KIABI n'a pas obligatoirement renoncé ».

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

(Rapporteur : M. Frédéric BROGNIART)

D2026-1-1-19 : Pôle territorial de Souleuvre-en-Bocage – Parc d'Activités Economiques (PAE) La Ruaudière – Cession des parcelles 317 ZD n° 88 et 90 au profit de la SCI ARTBATECH IMMO

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » et du Bureau communautaire réunis le 14 janvier 2026, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Décider l'aliénation des parcelles cadastrées 317 ZD n° 88 et 90 au sein du parc d'activités La Ruaudière, commune de Souleuvre-en-Bocage, commune déléguée de La Graverie, au profit de la SCI ARTBATECH Immo, ou de toute autre société ou établissement se substituant à elle pour la réalisation du même projet, aux conditions présentées,
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte de vente en l'étude de Maître Johann NOEL, notaire à Vire Normandie, avec la participation de Maître BISSON, notaire à Tinchebray-Bocage, ainsi que tout document relatif à cette transaction et notamment l'acte authentique constatant le transfert de propriété de l'immeuble communal concerné par cette transaction du patrimoine communal vers celui de la communauté de communes.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

D2026-1-1-20 : Pôle territorial de Valdallière – Parc d'activités économiques Les Crières – Cession des 2 ateliers-relais au profit de la SCI Grand Large II

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » et du Bureau communautaire réunis le 14 janvier 2026, il sera proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Décider la cession, sur le parc d'activités Les Crières, des 2 ateliers-relais implantés sur la parcelle BH n° 215 aux conditions présentées au profit de la SCI GRAND LARGE II, ou de toute autre société ou établissement de crédit se substituant à elle pour la réalisation du même projet.
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte de vente auprès de l'étude notariale FIEVET, MARIE et DAMENE, notaires à Valdallière, avec la participation de Maître Vincent LEMEE, notaire à Rennes, ainsi que tout document relatif à cette transaction et notamment l'acte actant et constatant le transfert de propriété de l'immeuble concerné par cette transaction du patrimoine communal vers celui de la communauté de communes.
- Préciser que la location de l'atelier n° 2, au bénéfice de la société VIVAGRI sera résiliée le jour de la signature de la vente.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

(Rapporteur : M. Jean TURMEL)

D2026-1-1-21 : Pôle territorial de Condé-en-Normandie – Parc d'Activités Economiques (PAE) Charles Tellier – Résiliation anticipée du bail dérogatoire de l'entreprise Trelleborg Sealing Solutions

Compte tenu de la volonté de l'intercommunalité de maintenir, sur son territoire, une activité industrielle diversifiée au sein de laquelle le site de production de Trelleborg Sealing Solutions est important et après avis favorable de la commission « Attractivité du Territoire » et du Bureau communautaire réunis le 14 janvier 2026, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- Donner son accord à la résiliation anticipée de la tacite reconduction pour un an du bail dérogatoire signé avec la société Trelleborg Sealing Solutions,
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à la résiliation de ce bail.

Débats :

M. Serge COUASNON : « Est-ce que cela n'annonce pas d'autres évolutions de Trelleborg ? Est-ce que ce n'est pas l'amorce d'un départ de l'entreprise du territoire ? Est-ce que cela va avoir des conséquences sociales immédiates ? »

Mme Valérie DESQUESNE : « Sur le territoire, Trelleborg a une usine de production, qui est une entité à part, et ensuite effectivement il y avait une zone de stockage mais qui appartenait à une autre entité. Trelleborg est aujourd'hui contrainte, comme pour beaucoup d'entreprises, de réunir l'ensemble des stockages sur un site unique. Nous le savons tous aujourd'hui le stock coûte cher aux entreprises. Cette décision n'a aucun impact sur le site de production. »

M. Serge COUASNON : « Il n'y avait pas d'employés sur ce site de logistique ? »

Mme Valérie DESQUESNE : « Si, il y avait certainement quelques personnes. Ils sont probablement repartis sur le site de production. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

D2026-1-1-22 : Pôle territorial de Condé-en-Normandie – Cession de terrain en lisière du Parc d'Activités Economiques (PAE) Charles Tellier au Département du Calvados dans le cadre du déploiement de La Verdoyante

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » et du Bureau communautaire réunis le 14 janvier 2026, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- décider la cession au Département du Calvados des emprises nécessaires au déploiement de La Verdoyante sur les parcelles CB n°7 et 9, commune de Condé-en-Normandie – commune déléguée de Condé-sur-Noireau, aux conditions présentées.
- préciser que les frais d'acquisition (géomètre...) seront à la charge exclusive du Département du Calvados.
- autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'acte administratif de cession ainsi que tout document relatif à cette transaction

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

➤ **Commerces (Rapporteur : M. Lucien BAZIN)**

D2026-1-1-23 : ACTe (Aide aux Commerçants des Territoires) « IVN Action commerce » - Programme de modernisation des commerces en centre-bourg – Versement de subventions 2025

Suivant les avis favorables des commissions « Attractivité du Territoire » du 10 septembre 2025 et du 5 novembre 2025 et du Bureau communautaire du 14 janvier 2026, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter auprès des communes concernées la participation communale au dispositif :
 - Vire Normandie pour un montant de 1 716,00€
- Autoriser le versement des subventions susmentionnées pour un montant total de 8 580,00€
- Autoriser Madame la Présidente à réaliser une demande de subvention dans le cadre du dispositif « IVN Action commerce : programme de modernisation des commerces en centre-bourg » auprès de la Région Normandie dans le cadre du Contrat de Territoire Régional 2023-2027 ;
- Autoriser l'avance de la Communauté de Communes de l'Intercom de la Vire au Noireau, dans l'attente de la perception des fonds des communes et de la part de la Région Normandie.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

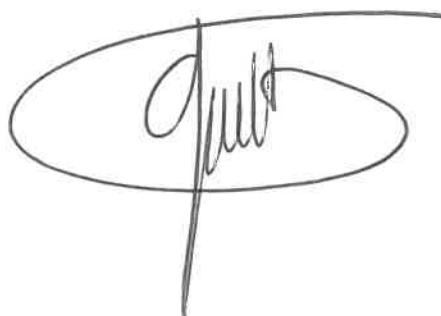
Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	48	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Je proclame la clôture de la présente séance du Conseil communautaire et vous souhaite une bonne soirée, un bon retour chez vous. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h25.

Signatures de
M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance



Signature de
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau



Date de publication (mise en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr> ; rubrique des « actes administratifs ») : 1 2 0 3 2 6

Le présent procès-verbal est consigné au registre.

Les délibérations y afférentes peuvent être consultées :

- sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau : <https://www.vireaunoireau.fr> (rubrique « Actes administratifs »)
- au siège administratif de la Communauté de Communes Intercom de la vire au Noireau - 20, Rue d'Aignaux – Vire – 14500 VIRE NORMANDIE aux jours et horaires d'ouverture au public.